

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 a subi un revers cinglant à l'Assemblée nationale : la partie « recettes » a été rejetée en bloc à une très large majorité – 404 députés ont voté contre, 1 seul pour, et 84 se sont abstenus – rendant caduc l'ensemble du texte dans sa version actuelle. La veille, la commission des finances avait déjà émis un avis défavorable, laissant présager l'échec. Conséquence immédiate : le budget de l'État repart vers le Sénat sur la base de la version gouvernementale, relançant potentiellement la totalité des débats.

Quant au PLFSS 2026, la situation n'est guère plus rassurante. Après plusieurs navettes entre l'Assemblée nationale et le Sénat, la commission mixte paritaire (CMP) réunie mercredi 26 novembre a échoué à trouver un compromis. Le Sénat avait pourtant adopté le texte la veille, par 196 voix contre 119. Suite à cet échec, le texte doit désormais repasser à l'Assemblée pour une nouvelle lecture.

À ce stade, l'échec répété des textes budgétaires révèle plusieurs réalités lourdes : d'abord, l'absence de majorité stable et cohérente à l'Assemblée rend pratiquement impossible l'adoption d'un budget global sans combinaisons politiques complexes. Ensuite, le blocage de textes aussi essentiels que le PLF et le PLFSS remet en cause la capacité du gouvernement à financer l'État et les services publics dans les mois à venir. Enfin, cela accentue le climat d'instabilité institutionnelle, alimentant les tensions sociales et l'incertitude pour les ménages comme pour les entreprises.

Dans ce contexte, la voie d'un compromis semble de plus en plus étroite. Si l'Assemblée ne parvient pas à s'accorder sur une version amendée du PLF, ou si le PLFSS ne passe qu'au prix de concessions majeures, le gouvernement pourrait être contraint de recourir à des mécanismes exceptionnels – ou de revoir profondément ses priorités.

Selon le dernier baromètre Odoxa pour Public Sénat et la presse régionale, publié le 25 novembre 2025, Jordan Bardella l'emporterait au second tour de l'élection présidentielle de 2027 quel que soit son adversaire. Avec 35 % d'intentions de vote dès le premier tour, il devance largement tous les autres candidats, dont Édouard Philippe (17 %) ou Raphaël Glucksmann.

Plus frappant encore, dans tous les duels testés au second tour, Bardella l'emporte : 53 % face à Philippe, 56 % face à Attal, 58 % face à Glucksmann, et jusqu'à 74 % contre Mélenchon. Cette dynamique spectaculaire confirme son ancrage dans l'électorat, notamment au sein du Rassemblement national, où il atteint 97 % d'adhésion. Il devance aussi Marine Le Pen dans les préférences pour représenter le RN (44 % contre 37 %).

Ce sondage, réalisé les 19 et 20 novembre auprès de 1 004 Français, révèle également que Raphaël Glucksmann devient la

personnalité la plus populaire à gauche, avec 50 % d'adhésion parmi les sympathisants de gauche, tandis que Jean-Luc Mélenchon reste la personnalité la plus rejetée du pays (66 % de rejet).

L'institut Odoxa rappelle néanmoins que ces chiffres ne sont pas prédictifs à dix-huit mois de l'échéance, mais témoignent d'une dynamique politique claire en faveur de Bardella,

PLFSS – ÉCHEC DE LA CMP ET RETOUR À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Sénat a achevé l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026, adoptant en séance publique un texte largement remanié, passé de 56 à 169 articles, avec l'intégration de 350 amendements. Les sénateurs ont notamment rétabli les articles supprimés par l'Assemblée, fixé les objectifs de dépenses par branche pour 2026 et modifié certains dispositifs emblématiques. Mais la Commission mixte paritaire réunie le mercredi 26 novembre au soir n'a pas permis d'aboutir à un accord, actant l'échec des discussions entre les deux chambres. Le texte reviendra donc à l'Assemblée nationale pour une nouvelle lecture en séance publique du 2 au 5 décembre.

Parmi les points notables, les sénateurs ont confirmé la création d'un nouveau congé de naissance de un à deux mois, indemnisé par la sécurité sociale, qui viendrait compléter les congés de maternité, de paternité ou d'adoption. Ce congé, initialement prévu au 1^{er} juillet 2027, entrerait finalement en vigueur au 1^{er} janvier 2027, avec la possibilité de le prendre jusqu'au neuvième mois de l'enfant, mais sans possibilité de fractionnement. Des ajustements ont également été apportés aux conditions de cumul avec d'autres prestations (allocation forfaitaire, indemnités journalières, CMG), renforçant la cohérence du dispositif. Ce congé fait partie de la stratégie gouvernementale pour accompagner les jeunes parents et améliorer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Autre mesure soutenue par la majorité sénatoriale : la majoration de 100 M€ en faveur des soins palliatifs, qui constituent la première étape d'une stratégie décennale adoptée en avril 2024. La branche Famille a vu son objectif de dépenses 2026 relevé à 59,6 milliards d'euros, afin d'intégrer la revalorisation de la majoration pour âge des allocations familiales. Les sénateurs ont également ajusté le financement du CMG et renforcé les obligations liées à son versement, dans une logique de simplification et de transparence.

Sur le plan budgétaire, les articles de cadrage ont été rétablis, avec un ONDAM 2025 fixé à 265,9 milliards d'euros (dont 17,4 pour les personnes âgées et 15,6 pour les personnes handicapées), et une rectification de l'équilibre global, actant un déficit de 23 milliards d'euros, principalement sur la branche vieillesse.

L'échec de la CMP ouvre la voie à une nouvelle lecture à l'Assemblée, où la majorité présidentielle pourrait avoir recours à l'article 49.3 pour faire adopter le texte sans vote final, d'ici la mi-décembre.

PLF - REJET MASSIF À L'ASSEMBLÉE, RETOUR À ZÉRO AU SÉNAT

L'Assemblée nationale a rejeté dans la nuit du 21 au 22 novembre l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances (PLF) pour 2026, consacrée aux recettes de l'État. À l'issue de 125 heures de débats, le texte a été repoussé à une écrasante majorité : 404 voix contre, une seule voix pour et 84 abstentions (essentiellement au sein des groupes Renaissance, EPR et MoDem). Ce rejet entraîne automatiquement la chute de l'ensemble du texte en première lecture, y compris les articles adoptés sur les recettes et ceux préparés en commission sur les dépenses.

En conséquence, le texte est transmis au Sénat dans sa version initiale, telle que déposée par le Gouvernement le 14 octobre dernier, sans intégrer aucun des amendements votés par les députés. Le Sénat entamera l'examen du texte en séance publique à partir du jeudi 27 novembre, pour une durée prévue jusqu'au 15 décembre, date à laquelle le vote solennel sur l'ensemble du PLF est programmé.

Compte tenu des équilibres parlementaires, l'échec de la Commission mixte paritaire (CMP) entre l'Assemblée et le Sénat est jugé hautement probable. Le texte devrait donc revenir pour une nouvelle lecture à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, avant une lecture définitive par les députés.

En cas d'échec d'adoption du PLF d'ici le 23 décembre, ou du PLFSS d'ici le 12 décembre, le Parlement devra voter une loi spéciale, comme le prévoit l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Il s'agirait alors d'un texte technique très limité, permettant la continuité des services publics,

le fonctionnement de l'État et la couverture des dépenses indispensables, en attendant une adoption complète du budget début 2026.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Infidélité promue, mariage civil méprisé ?

Dans une question écrite publiée le 25 novembre, Marie-France Lorho (RN, Vaucluse) interpelle le ministre de la Justice au sujet de la dernière campagne publicitaire de la plateforme Gleeden, spécialisée dans les rencontres extraconjugales. Un des slogans détourne le modèle de la Sécurité sociale pour faire l'éloge de l'adultère comme acte banal et bénéfique. La députée dénonce une atteinte morale grave à la dignité du couple et à la stabilité familiale, ainsi qu'une possible contradiction avec les principes fondamentaux du mariage civil, qui impose une fidélité entre époux. Elle demande au Gouvernement s'il considère cette campagne compatible avec le cadre légal du mariage et l'ordre public, et quelles mesures pourraient être envisagées pour y répondre. La question est en attente de réponse.

CMG : une réforme défavorable aux plus fragiles ?

Également publiée le 25 novembre, une question écrite d'Eva Sas (EELV, Paris) alerte sur les effets négatifs de la réforme du Complément de libre choix du Mode de garde (CMG), mise en œuvre par les décrets du 12 juin 2025. En supprimant les majorations spécifiques dont bénéficiaient les parents isolés (30 % sur le montant et 40 % sur les plafonds de ressources), la réforme pénaliserait fortement des familles vulnérables, notamment les mères seules ayant eu recours à la PMA, les familles en situation de handicap ou ayant des enfants handicapés. Citant les alertes de l'association Mam'en Solo, elle déplore une réforme insuffisamment préparée et demande que le Gouvernement revoie son application en procédant à une évaluation sérieuse de ses impacts. Réponse attendue. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE

Le calendrier parlementaire est désormais fixé jusqu'au **mercredi 12 novembre 2025 à l'Assemblée nationale**, et jusqu'au **jeudi 6 novembre au Sénat**. Les ordres du jour précis des commissions ne sont pas encore publiés, mais plusieurs échéances importantes sont d'ores et déjà confirmées.

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (PLFSS) POUR 2026

- Le **Sénat a adopté le texte en 1^{ère} lecture le 26 novembre à 14h30**.
- La **commission mixte paritaire (CMP)**, réunie le soir même, a échoué.
- **Nouvelle lecture à l'Assemblée nationale :**
 - **Début de l'examen en séance publique mardi 2 décembre à 17h30**
 - **Fin des discussions prévue dimanche 7 décembre à minuit**

- **Vote solennel en séance publique : mardi 9 décembre à 16h30**

NB : Faute de compromis avec le Sénat, une lecture définitive par l'Assemblée pourrait intervenir d'ici au 12 décembre. Si aucun accord n'est trouvé dans les temps, une loi spéciale (commune avec le PLF) devra être votée pour assurer la continuité des services publics.

PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2026

→ Le texte a été **rejeté en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale** (partie « recettes ») le 22 novembre.

→ Le texte est **transmis au Sénat** dans sa version initiale (Gouvernement).

→ **Sénat – 1^{ère} lecture :**

- **Discussion de la 1^{ère} partie** (recettes) en **séance publique** : **du jeudi 27 novembre** au **mercredi 3 décembre** (minuit)
- **Vote solennel sur la 1^{ère} partie** : **jeudi 4 décembre à 14h30**
- **Discussion de la 2^{ème} partie** (dépenses) : **du vendredi 5 au dimanche 15 décembre** (minuit)
- **Vote solennel** sur l'ensemble : **lundi 15 décembre à 14h30**

NB : la commission mixte paritaire (CMP) devrait se réunir le mardi 16 ou mercredi 17 décembre. Un échec est probable. En cas d'impossibilité d'adopter le PLF au plus tard le mardi 23 décembre, une loi spéciale commune PLF/PLFSS devra être votée, comme en 2024. Une nouvelle lecture reprendrait alors en janvier.

PROPOSITIONS DE LOI (NICHE LFI) – ASSEMBLÉE NATIONALE, JEUDI 27 NOVEMBRE

→ **Défiscalisation des pensions alimentaires** perçues (Sophia Chikirou, LFI)

- **PPL adoptée en commission** le **19 novembre**, **examinée en séance** dans le cadre de la niche.

Abrogation de la retraite à 64 ans (Ugo Bernalicis, LFI)

- **Reprise de la discussion** interrompue en 2024.

AUTRES ÉVÉNEMENTS PARLEMENTAIRES ET AUDITIONS

→ **Mission d'information** sur la **natalité** (Assemblée nationale)

- **Audition** du Planning Familial : **jeudi 27 novembre à 14h**
- **Audition** de Bérangère Couillard (HCEFH) : **jeudi 27 novembre à 15h**

Délégation aux droits des femmes du Sénat

- **Jeudi 27 novembre à 8h30** : **colloque** sur la montée des mouvements masculinistes, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

OPECST – Audition publique sur le don d'organes et de gamètes, dans le cadre de l'évaluation de la dernière loi de bioéthique

- **Rapporteurs** : Gérard Leseul (PS), Dominique Voynet (EELV), Martine Berthet (LR), Florence Lassarade (LR)